



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



anses

AGENCE NATIONALE DE SÉCURITÉ SANITAIRE  
de l'alimentation, de l'environnement et du travail

## Décision relative à une demande de mise à jour des emballages d'un produit mixte

---

*Vu les dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu la demande de modification des emballages pour le produit mixte **TRIKA PERFECT***

*de la société SIPCAM INAGRA S.A.*

*enregistrée sous le n° 2023-2123*

*Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 14 mai 2024,*

La modification des emballages autorisés pour la mise sur le marché du produit référencé ci-après **est autorisée** dans les conditions précisées dans la présente décision et son annexe.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Informations générales sur le produit	
Noms du produit	TRIKA PERFECT EXTRA P
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	SIPCAM INAGRA S.A. Calle del Professor Beltran Baguena 5 46009 VALENCE Espagne
Formulation	Granulé (GR)
Contenant	1,5 g/kg - lambda-cyhalothrine Eléments fertilisants
Numéro d'intrant	999-2016.01
Numéro d'AMM	2220986
Fonction	Matière fertilisante et insecticide
Gamme d'usage	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le 02/08/2024

DocuSigned by:

*Charlotte Grastilleur*

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire  
de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

## ANNEXE : Emballages autorisés pour le produit

---

<b>Vente et distribution</b>	
Le titulaire de l'autorisation peut mettre sur le marché le produit dans les nouveaux emballages :	
<b>Emballage</b>	<b>Contenance</b>
Big-bags en polypropylène / polyéthylène basse densité	520 kg

Les emballages d'une capacité de 10 kg en polyéthylène haute densité, polyester/polyester-aluminisé/ polyéthylène basse densité et polyester/aluminium/polyester/ polyéthylène basse densité sont retirés.

<b>Conditions générales de retrait</b>	
Délai accordé pour la vente et la distribution	Jusqu'à écoulement des stocks
Délai accordé pour le stockage et l'utilisation des stocks existants	